



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Le 28 septembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 28 septembre 2023, à 19 h au Centre municipal Aimé-Guérin, situé au 5365, boulevard Saint-Laurent à Sainte-Catherine.

**SONT PRÉSENTS :**

Jean-Claude Boyer, président et maire de la Ville de Saint-Constant  
Normand Dyotte, vice-président et maire de la Ville de Candiac  
Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine  
Sylvain Cazes, conseiller de la Ville de Saint-Constant  
Michel LeBlanc, conseiller de la Ville de Sainte-Catherine  
Vincent Chatel, conseiller de la Ville de Candiac  
Daniel Grenier, conseiller de la Ville de Candiac

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer.

Messieurs Claude Brosseau, directeur et Francis Pelletier, secrétaire-trésorier sont également présents.

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries certifient avoir reçu l'avis de convocation, pour la tenue de la séance extraordinaire qui traitera des sujets suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 août 2023
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2023
4. Conclusion d'enquête
5. Départ d'un employé
6. Embauche d'un commis de bureau
7. Embauche d'un technicien comptable
8. Autorisation de signature - Entente multicaserne Roussillon
9. Adoption des prévisions budgétaires 2024 et du programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026
10. Adoption du règlement 2023-03 décrétant une dépense et un emprunt de 2 350 000 \$ pour l'achat d'unités opérationnelles et leurs équipements accessoires
11. Nomination d'un responsable et d'un représentant autorisé pour les services électroniques ClicSécur, P.G.A.M.R. et auprès de la Commission d'accès à l'information
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

**80-09-23 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte, appuyé par monsieur Daniel Grenier, et résolu d'adopter unanimement l'ordre du jour avec la modification suivante : retrait du point 4. Conclusion d'enquête. Il est 19 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**81-09-23 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 août 2023**

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Vincent Chatel, et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 août 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**82-09-23 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 septembre 2023**

Il est proposé par monsieur Sylvain Cazes, appuyé par monsieur Normand Dyotte, et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 septembre 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**83-09-23 Départ d'un employé**

CONSIDÉRANT la démission d'un employé col blanc, remise au directeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Michel LeBlanc, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la démission et mette fin au lien d'emploi avec l'employé no. 1294 rétroactivement au 22 septembre 2023.

Les membres du conseil d'administration tiennent à la remercier pour son implication dans ses nombreux mandats ainsi que pour son apport au sein de l'administration de la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**84-09-23 Embauche d'un commis de bureau**

CONSIDÉRANT l'entente signée avec la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT les besoins administratifs reliés à cette entente;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement complet effectué, le comité de dotation a émis ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte, appuyé par monsieur Vincent Chatel, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration embauche et nomme madame Mélanie Sénécal à titre de commis de bureau rétroactivement au 18 septembre 2023.

Madame Sénécal est assujettie à une période d'essai de 845 heures travaillées.

Le salaire et les conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective des employés cols blancs en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**85-09-23      Embauche d'un technicien comptable**

CONSIDÉRANT le départ d'un employé qui occupait le poste de technicien comptable;

CONSIDÉRANT qu'il est important de pourvoir la fonction rapidement;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement complet effectué, le comité de dotation a émis ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Sylvain Cazes, appuyé par monsieur Michel LeBlanc, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration embauche et nomme madame Christine Beaulieu à titre de technicienne comptable, en date du 16 octobre 2023.

Mme Beaulieu est assujettie à une période d'essai de 845 heures travaillées.

Le salaire et les conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective des employés cols blancs en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**86-09-23      Autorisation de signature – Entente multicaserne Roussillon**

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'optimiser l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les services de sécurité incendie des villes de La Prairie, Saint-Philippe, Châteauguay, Mercier, Léry et la Régie incendie de l'Alliance des

Grandes-Seigneuries (RIAGS) conviennent que les réponses multicasernes contribuent de façon importante au maintien de la sécurité incendie de leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre en commun leurs ressources à des coûts justes et raisonnables reconnus par le milieu de la sécurité incendie au Québec;

CONSIDÉRANT QUE, pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans un temps respectable, il peut être nécessaire de faire répondre les casernes situées plus près des lieux d'intervention;

CONSIDÉRANT qu'un comité des directeurs incendie a été mis sur pied pour revoir et moduler l'entente en tenant compte des nouvelles réalités opérationnelles, soit que la RIAGS intègre maintenant les villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine, Candiac et Delson; que le SSI Châteauguay intègre Châteauguay et Saint-Isidore, que le SSI de La Prairie gère aussi les opérations de leurs services ainsi que des Villes de Saint-Philippe/Saint-Mathieu et que le SSI de Mercier gère les opérations de la Ville de Léry;

CONSIDÉRANT que les directeurs sont venus à un accord de revoir les ententes en tenant compte de la nouvelle réalité des services, des tarifications des unités et de la nécessité d'inclure les spécialités dans cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Daniel Grenier, appuyé par monsieur Normand Dyotte, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la signature de l'entente intermunicipale relative au déploiement multicaserne et simultanément en matière de sécurité incendie avec les Villes de La Prairie, Saint-Philippe/Saint-Mathieu, Châteauguay, Mercier, Léry et la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (RIAGS);

QUE messieurs Jean-Claude Boyer, président et Francis Pelletier, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries ladite entente, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2023;

QU'une copie de la présente résolution, accompagnée de l'entente à être signée, soit acheminée aux villes liées à l'entente;

ET QUE la résolution 114-12-22 soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**87-09-23 Adoption des prévisions budgétaires 2024 et du programme triennal des immobilisations 2024-2025 et 2026**

Il est proposé par Sylvain Cazes, appuyé par monsieur Normand Dyotte, et résolu unanimement :

D'ADOPTER le budget de la Régie au montant de 13 268 000 \$ pour l'exercice financier 2024;

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 comme suit :

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
2024	4 070 000 \$
2025	2 780 000 \$
2026	18 685 000 \$

D'ESTIMER les quotes-parts des municipalités comme suit :

<b>Ville</b>	<b>Montant</b>
Saint-Constant	4 676 349 \$
Sainte-Catherine	2 786 763 \$
Candiac	3 943 319 \$

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution aux villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine et Candiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**88-09-23**

**Adoption du règlement 2023-03 décrétant une dépense et un emprunt de 2 350 000 \$ pour l'achat d'unités opérationnelles et leurs équipements accessoires**

CONSIDÉRANT le projet de règlement 2023-03 décrétant une dépense et un emprunt de 2 350 000 \$ pour l'achat d'unités opérationnelles et leurs équipements accessoires, soumis à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Chatel, appuyé par monsieur Michel LeBlanc, et il est unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil d'administration adopte le règlement 2023-03 décrétant une dépense et un emprunt de 2 350 000 \$ pour l'achat d'unités opérationnelles et leurs équipements accessoires;

QU'UNE copie de la présente résolution, accompagnée du règlement adopté, soit transmise aux villes partenaires pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

89-09-23

**Nomination d'un responsable et d'un représentant autorisé pour les services électroniques ClicSécur, P.G.A.M.R. et auprès de la Commission d'accès à l'information**

CONSIDÉRANT que le portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (P.G.A.M.R.) est un portail transactionnel sécurisé qui rend disponibles des prestations électroniques de services (PÉS) de différents ministères et organismes (MO) qui transigent avec le réseau municipal et les organismes régionaux ;

CONSIDÉRANT la résolution 67-08-23 qui officialise l'embauche de M. Francis Pelletier, à titre de secrétaire-trésorier pour la Régie;

CONSIDÉRANT que celui-ci aura à transmettre les transactions financières et juridiques auprès des différents ministères, et qu'en conséquence, il doit être signataire autorisé auprès de ClicSécur et pour le portail sécurisé P.G.A.M.R.;

CONSIDÉRANT que la Régie délègue également la responsabilité à M. Francis Pelletier de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels auprès de la Commission d'accès à l'information;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Daniel Grenier, appuyé par madame Jocelyne Bates, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration désigne monsieur Francis Pelletier, secrétaire-trésorier, à titre de responsable des services électroniques et représentant autorisé pour la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries auprès de Revenu Québec, des différents ministères et de la Commission d'accès à l'information;

QUE monsieur Francis Pelletier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Régie, tous les documents afférents à sa fonction, dont les documents légaux et bancaires;

ET que le président soit autorisé à signer, pour et au nom de la Régie, tous les documents afférents à cette nomination.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Période de questions**

Il est procédé à une période de questions.

La période de question débute à 19h23 et termine à 20h07.

Départ de madame Jocelyne Bates et monsieur Michel LeBlanc à 19h23.


Intervenant	Sujet
Michel Vachon, de la ville de Saint-Constant	Le citoyen pose des questions au président et celles-ci ont reçu une réponse de la part d'un membre présent de la Régie.
Richard Favreau, de la ville de Sainte-Catherine	Le citoyen pose des questions au président et celles-ci ont reçu une réponse de la part d'un membre présent de la Régie.
Roch Caron, de la ville de Sainte-Catherine	Le citoyen pose des questions au président et celles-ci ont reçu une réponse de la part d'un membre présent de la Régie.
Martine Leblanc, de la ville de Sainte-Catherine	La citoyenne pose une question au président et ce dernier demande au directeur d'y répondre.

**90-09-23**

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Grenier, appuyé par monsieur Sylvain Cazes, et il est résolu unanimement de lever la séance à 20 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
 Jean-Claude Boyer  
 Président

  
 Francis Pelletier  
 Secrétaire-trésorier

